



PREMIER MINISTRE

Le Chef de Cabinet

Paris, le 12 NOV. 2018

Références à rappeler :
CAB/2018D/26496 - BA

Monsieur le Président,

Vous avez fait part au Premier ministre de vos réflexions concernant les modifications fiscales envisagées par le projet de loi de finances pour 2019 en matière de gazole non routier.

Monsieur Édouard PHILIPPE a bien pris connaissance de votre démarche et des préoccupations qui la motivent.

Le Gouvernement, attentif aux enjeux de la navigation fluviale en France, a souhaité amender le projet de loi afin d'étendre l'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, déjà existante sur le transport fluvial de marchandises, aux autres activités commerciales liées à la navigation fluviale, comme la pêche ou le transport de passagers.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Anne CLERC

Monsieur Philippe TRIMAILLE
Président du Consortium international
pour le développement des voies navigables
8 rue du 17 Novembre
68100 MULHOUSE